

République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Arrêté de voirie : Travaux de réfection d'un mur de soutènement, route de la Roche à SOLUTRE-POUILLY, du 26/09 pour 15 jours par l'entreprise JOURNET MACONNERIE.	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande transmise le 23 Septembre 2022 par l'entreprise JOURNET MACONNERIE, 469 Route de LEYNES – Cidex 514 Bis 71570 CHANES, représentée par Mr Gilles JOURNET, pour des travaux de réfection d'un mur de soutènement, parcelle B 1313, propriété de Madame Marie-Christine BESSARD, route de la Roche (RD N° 54), à SOLUTRE-POUILLY,

- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 26 Septembre 2022, pour une durée de 15 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 3 : redevance d'occupation du domaine public.

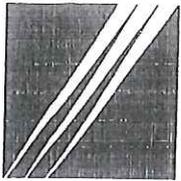
Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 4 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY, le 23/09/2022
Le Maire,
Jean-Claude LAPIERRE





Ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports

VOIRIE - NATIONALE - DÉPARTEMENTALE - COMMUNALE

DEMANDE

- 1 à 11 et 19 **D'AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX**
- 2 à 6 **DE PERMISSION OU AUTORISATION DE VOIRIE**
- 12 à 15 **DE PERMIS DE STATIONNEMENT OU DE DEPOT**
- 16 à 20 **D'ALIGNEMENT**

Les demandes établies en deux exemplaires sont à présenter un mois à l'avance à la Mairie de la Commune concernée qui les transmettra à l'autorité chargée de la gestion de la voie. En l'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de la réception de la demande, l'autorisation est réputée refusée. Sur demande expresse du pétitionnaire le refus doit être pris en la forme d'un arrêté.

1. DEMANDEUR

NOM, Prénom, ou DENOMINATION JOURNET MACONNERIE Tél. 06.09.97.89.51
 Demande pour le compte de : MME BESSARD MARIE-CHRISTINE
 (Bénéficiaire de la future autorisation)
 ADRESSE (Numéro, voie) C.IDEX 514 BIS - 469 ROUTE DE LEYNES

COMMUNE : CHANES Code postal 71570 Bureau distributeur _____

QUALITÉ : PARTICULIER CONDUCTEUR-OPERATION CONCESSIONNAIRE
 MAITRE D'OUVRAGE MAITRE D'ŒUVRE ENTREPRENEUR

2. OBJET DE LA DEMANDE

1. OUVRAGES ET CANALISATIONS DES CONCESSIONNAIRES
 - 1a eau
 - 1b assainissement
 - 1c P.T.T.
 - 1d gaz
 - 1e E.D.F.
 - 1f autres _____
2. OUVRAGES ET BRANCHEMENTS PARTICULIERS
 - 2a eau
 - 2b assainissement
 - 2c P.T.T.
 - 2d gaz
 - 2e E.D.F.
 - 2e autres _____
3. AQUEDUCS ET PONCEAUX
4. FOSSES - BARRAGES - ECLUSE
5. DISTRIBUTEURS DE CARBURANTS
6. VOIES FERREES PARTICULIERES
7. ACCES, PORTES ET ENTREES CHARRETIERES
8. MODIFICATION D'UN ACCES EXISTANT
9. EXCAVATION A CIEL OUVERT, CARRIERES SOUTERRAINS, PUIITS, CITERNES
10. PASSAGES INFERIEURS OU SUPERIEURS
11. TROTTOIRS
12. ECHAFAUDAGES, DEPOT DE MATERIAUX
13. ETALAGES, VENTE DE PRODUIT DE TOUTE NATURE, CHAISES ET TABLES DE CAFE
14. ABATTAGE D'ARBRES EN BORDURE DE VOIE
15. DEPOT DE BOIS
16. ALIGNEMENT, HAIES SECHES, CLOTURES
17. ALIGNEMENT HAIES VIVES
18. PLANTATION EN BORDURE DES VOIES
19. OUVRAGES SUR CONSTRUCTIONS ASSUJETTIES A RECULEMENT
 - 19a crépis ou rejointement
 - 19b établissement d'un poitrail (relief)
 - 19c exhaussement ou abaissement des murs et façades
 - 19d réparation chaperons de mur et dalles de recouvrement
 - 19e revêtement des façades
 - 19f ouverture ou suppression de baies
 - 19g saillies (préciser lesquelles à la rubrique 20)
 - 19h autres _____
20. SAILLIES ET TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EN BORDURE DES VOIES
 - 20a soubassements
 - 20b colonnes fenêtres contrevents
 - 20c tuyaux et cuvettes, grilles de fenêtres
 - 20d socles de devantures
 - 20e petits balcons
 - 20f grands balcons et saillies de toiture
 - 20g lanternes, enseignes attributs
 - 20h auvents et marquises
 - 20i bannes (stores)
 - 20j corniches
 - 20k châssis basculants
 - 20l marches et saillies au sol
 - 20m portes et volets
 - 20n autres Ref. pour soutènement
21. AUTRE DEMANDE DECRITE CI-DESSOUS _____

3. LOCALISATION

NATURE DUREE DE L'OCCUPATION OU DES TRAVAUX

COMMUNE: SOLUTRE-POUILLY LIEU-DIT: _____

ADRESSE ROUTE DE LA ROCHE PARCELLE N° 1318 SECTION N° B

VOIE CONCERNÉE: ROUTE NATIONALE N° RD N° 54 CHEMIN DEPARTEMENTAL N° _____

VOIE COMMUNALE N° _____ CHEMIN RURAL N° _____

OU RUE _____

OU PLACE _____

RUBRIQUE 1 et 2: DUREE DES TRAVAUX 15 Jours DATE DE DEBUT 26/09/2022

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRENEUR: SARL JOURNET

RUBRIQUE 1 à 21: NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE S'IL EST AUTRE QUE LE DEMANDEUR: _____

RUBRIQUE 12 à 15: DUREE DE L'OCCUPATION _____ DATE DE DEBUT _____

(Voir correspondance des rubriques au verso).

4. PIECES A JOINDRE

A TOUTE DEMANDE: PLAN DE SITUATION

RUBRIQUE 1:

- PLAN FIGURATIF DES TRAVAUX AU 1/500° OU 1/200°
- NOTICE EXPLICATIVE
- PLAN DE REPERAGE DE RESEAUX EXISTANTS SITUES A MOINS DE 1,50 M DE L'AXE D'IMPLANTATION DU RESEAU PROJETE
- RENSEIGNEMENTS SUR LA NATURE GEOTECHNIQUE DU SOL DEFINIS A PARTIR DE SONDAGES DE RECONNAISSANCE POUR LES TERRASSEMENTS EFFECTUES A PLUS DE 1,30 M DE PROFONDEUR

RUBRIQUE 2:

- PLAN DE REPERAGE DU RESEAU EXISTANT AU DROIT DES TRAVAUX AVEC INDICATION DE LA PROFONDEUR DE LA CANALISATION PRINCIPALE ET DU BRANCHEMENT ENVISAGE
- DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX

RUBRIQUES 5, 6, 10:

- DOSSIER PARTICULIER AVEC PLANS DETAILLES

RUBRIQUES 3, 4, 9, 11, 12, 13, 15:

- CROQUIS OU DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX, DE L'INSTALLATION OU DE L'OCCUPATION ENVISAGEE
- EXTRAIT PLAN CADASTRAL

RUBRIQUES 7, 8, 14, 16, 17, 18, 19, 20:

- EXTRAIT PLAN CADASTRAL
- PHOTOCOPIE DE L'ARRETE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
- OU DECLARATION SUR L'HONNEUR ATTESTANT, SOIT L'ABSENCE DE CONSTRUCTION SUR LE TERRAIN, SOIT L'ANNEE DE CONSTRUCTION DE LA BATISSE

(Voir correspondance des rubriques au verso).

5. ENGAGEMENTS DU PETITIONNAIRE

JE SOUSSIGNE AUTEUR DE LA DEMANDE CERTIFIE EXACTS LES RENSEIGNEMENTS QUI Y SONT CONTENUS. JE M'ENGAGE DANS LE CAS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A ACQUITTER (sauf cas d'exonération prévue par la loi) UNE REDEVANCE ANNUELLE AU PROFIT DE L'ETAT, DU DEPARTEMENT OU DE LA COMMUNE, SELON LA NATURE DE LA VOIE CONCERNEE.

DATE 23/09/2022 SIGNATURE:

ef. Hai P

23 SEP. 2022

6. AVIS DU MAIRE

OBSERVATIONS

FAVORABLE

DATE DE TRANSMISSION ET SIGNATURE

Jean-Claude LAPIERRE

Maire



Sujet : Permis de voirie: MELLE BESSARD MARIE CHRISTINE

De : <sarl.journet@gmail.com>

Date : 23/09/2022, 09:07

Pour : <mairie-de-solutre-pouilly@wanadoo.fr>

Bonjour

Pourriez-vous me transmettre une autorisation de voirie

Concernant la réfection d'un mur de soutènement dans les vignes de Mme BESSARD MARIE CHRISTINE(demeurant à Vergisson)(viticulteur Mr CARRETTE Hervé)

Situé en face de la mairie de SOLUTRE ; l'intervention se fera dans la chaintre

Pour une durée de 15 jours à partir du lundi 26 septembre

Cordialement

V.JOURNET

Bonne réception

Tel : G.JOURNET 06.09.97.89.51

JOURNET MACONNERIE

Rénovation /gros œuvre

Cidex 514 bis- 469 route de Leynes

71570 CHANES